

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 23 novembre 2018

Délégation à l'information et à la communication

Contact : Amélie Roux Rubio

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Etes-vous vacciné contre la grippe ?

Le virus de la grippe évolue chaque année, il est important, pour vous et pour vos proches, de vous en protéger et de vous vacciner tous les ans.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 6 octobre 2018. Depuis cette date, les personnes pour qui la grippe présente un risque de complications parfois graves sont invitées à se présenter auprès d'un professionnel de santé pour se faire vacciner (prise en charge totale par l'Assurance maladie). Pour tous les autres, la vaccination est aussi un moyen de protection collectif.

LA VACCINATION : EFFICACITÉ RENFORCÉE ET MODALITÉ SIMPLIFIÉE

Chaque hiver, environ 2,5 millions de personnes en moyenne consultent un médecin pour un syndrome grippal.

La vaccination antigrippale est le moyen le plus efficace pour prévenir la grippe saisonnière. Elle réduit aussi le risque de complications graves et de transmission du virus, surtout vis-à-vis des personnes ne pouvant pas bénéficier de la vaccination.

Grâce à la vaccination, près de 2 000 décès sont évités en moyenne chaque année, principalement chez les personnes âgées.

La grippe, une maladie très contagieuse

La grippe est une maladie très contagieuse qui peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles pour lesquelles des complications peuvent alors apparaître, telles que :

- une infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie) ;
- une aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, bronchopneumopathie chronique obstructive, insuffisance cardiaque).

VACCINS DISPONIBLES CET HIVER 2018/2019

VACCINS TÉTRAVALENTS

- INFLUVACTETRA
- FLUARIXTETRA
- VAXIGRIPTETRA

VACCIN TRIVALENT

- INFLUVAC

Un vaccin « nouvelle formule »

Les virus de la grippe saisonnière évoluent et chaque année, la composition du vaccin est modifiée pour être adaptée aux virus en circulation. Le choix des souches qui composeront le vaccin est déterminé par l'Organisation mondiale de la santé à partir des virus circulant dans l'hémisphère sud l'été, et susceptibles de circuler dans l'hémisphère nord en hiver.

Pour la première fois, des vaccins grippaux tétravalents incluant une seconde souche de virus de type « B » sont disponibles pour la campagne de vaccination grippale 2018-2019. Ils viennent compléter le vaccin trivalent.

Le vaccin est généralement bien toléré et ne peut **pas « donner » la grippe** car les virus présents sont inactivés.

De nombreux professionnels de santé peuvent vacciner

Vous pouvez vous faire vacciner auprès de nombreux professionnels : médecins, sages-femmes, infirmiers et aussi auprès des pharmaciens habilités dans le cadre de l'expérimentation menée notamment en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2017.

[A consulter](#)

Liste des pharmaciens autorisés à vacciner contre la grippe en Auvergne-Rhône-Alpes

PERSONNES FRAGILES ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ : VACCINEZ-VOUS !

Pour les personnes fragiles, la vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger de la grippe.

La Haute autorité de santé recommande la vaccination pour les personnes particulièrement exposées aux risques de complications de la grippe :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40kg/m²) ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave (dans l'objectif de protection des nourrissons qui ne peuvent pas être vaccinés).

Les personnes concernées reçoivent de la part de leur caisse d'assurance maladie une invitation et un bon de prise en charge à 100 % des frais de vaccination.

Cette année, les modalités de vaccination sont simplifiées pour les adultes qui se font vacciner pour la première fois.

Toutes les personnes de 18 ans et plus pour qui la vaccination antigrippale est recommandée peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie, sur **simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance maladie**. Plus de 6,5 millions de personnes sont concernées par cette nouvelle mesure. Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

Les professionnels de santé exerçant en libéral, en établissement médico-social et en établissements sanitaires sont aussi invités à se faire vacciner.

Les professionnels de santé libéraux : médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, pédiatres, pharmaciens titulaires d'officine, masseurs-kinésithérapeutes, gynécologues et chirurgiens-dentistes, sont aussi invités à se faire vacciner : **leur vaccin est pris en charge à la vaccination est également fortement recommandée chez les professionnels des établissements médico-sociaux** en contact avec des personnes à risque de grippe sévère et aussi pour les professionnels de santé dans les établissements de santé.

L'ARS SE MOBILISE POUR SENSIBILISER UN MAXIMUM DE PERSONNES

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise chaque année pour que la couverture vaccinale augmente et qu'un maximum de personnes soient protégées : au cours de l'hiver dernier, **306 200 consultations de médecine générale** pour syndrome grippal ont été relevées ; près de **9 500 personnes se sont rendues aux urgences** pour une grippe ou un syndrome grippal et **403 cas graves** de grippe ont été pris en charge par les services de réanimation dans les hôpitaux de la région.

Pour éviter ces complications, la **couverture vaccinale doit encore progresser : en 2017, elle était de 45.1% dans la région** (45.7% en France). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) encourage l'augmentation de la couverture vaccinale pour atteindre la cible de 75% de vaccination chez les personnes âgées et les autres groupes à risques.

L'ARS invite les professionnels de santé à se faire vacciner contre la grippe, pour se protéger eux-mêmes et pour protéger leurs patients. Leur taux de vaccination reste encore insuffisant dans les établissements de santé et médico-sociaux.

Cette priorité concerne tout particulièrement les personnels soignants des établissements qui accueillent des personnes âgées : l'hiver dernier **224 épisodes de cas groupés d'infections respiratoires aiguës** ont été pris en charge dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la région.

12 MILLIONS

DE PERSONNES CONCERNÉES
PAR LA VACCINATION CONTRE LA
GRIPPE EN FRANCE

A consulter

Le bilan des épidémies
de pathologies hivernales
saison 2017-2018

BSP Auvergne-Rhône-Alpes
Service de Santé Publique NOVEMBRE 2018

Santé publique France

Epidémies de pathologies hivernales - Saison 2017-2018

POINTS CLÉS

- **Système de santé**
 - Epidémie prolongée et exceptionnellement longue
 - Intégration de la grippe et de l'herpès dans le bilan
 - Impact négatif sur la médecine ambulatoire
- **Système de surveillance**
 - Amélioration de la qualité des données (amélioration de la couverture)
 - Impact positif sur la médecine ambulatoire
 - Impact positif sur la médecine hospitalière
- **Système de prévention**
 - Lancement de la campagne de vaccination antigrippale et des campagnes de sensibilisation
 - Impact positif sur la couverture vaccinale
 - Impact positif sur la couverture vaccinale des professionnels de santé